

! 20 ! 27/09/2006 ! 475.987.215 ! 13 ! EUR !
 !-----!
 ! NAT. ! Date du dépôt ! N° ! P. ! D. ! 06803.3904 ! A 1. !
 !-----!

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : ALLONS EN VENT

Forme juridique : Société coopérative à resp. limitée
 Adresse : RUE BASSE N° : 22A Bte :
 Code postal : 5560 Commune : Mesnil-Eglise
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Dinant
 Adresse Internet*:

Numéro d'entreprise ! 475.987.215 !
 !-----!

DATE ! 24/10/2001 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication
 des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.
 !-----!

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 24/09/2006 !
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du !-----!
 ! 01/01/2005 ! au ! 31/12/2005 !
 !-----!
 Exercice précédent du ! 01/01/2004 ! au ! 31/12/2004 !
 !-----!

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui
 !-----!

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de
 l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- BAL OLIVIER Administrateur
 RUE HAUTE 3
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- CODUYS NICOLE Administrateur
 RUE DU PETIT BOIS 5
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- JAMIN NATHALIE Administrateur
 RUE DU MARTEAU 4
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- DELVILLE BERNARD Administrateur délégué
 RUE DU MONUMENT 1
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- LESEIN OLIVIER Administrateur
 RUE AUGUSTIN DELPORTE 32
 1050 Bruxelles (Ixelles) Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- LOUTE ANDRE Administrateur
 RUE DU VILLAGE 19
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

- TAPIE ISABELLE Président du Conseil d'Administration
 RUE HAUTE 5
 5560 HOUYET Belgique
 Date de début de mandat : 24/10/2001

 Nombre total de pages déposées : 13
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11, 12,
 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du
 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
 * Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	304.335	5.763
I. Frais d'établissement	20	130	304
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	304.205	5.459
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	3.625	5.459
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	300.580	
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	502.420	33.533
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	498.959	5.226
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	498.959	5.226
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	3.085	27.951
IX. Valeurs disponibles	54/58	376	356
X. Comptes de régularisation	490/1		
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	806.755	39.296

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	119.829	38.948
I. Capital (ann. III)	10	128.498	42.743
A. Capital souscrit	100	132.505	46.750
B. Capital non appelé	101 (-)	(4.007)	(4.007)
II. Primes d'émission	11	-----	-----
III. Plus-values de réévaluation	12	-----	-----
IV. Réserves	13	-----	-----
A. Réserve légale	130	-----	-----
B. Réserves indisponibles	131	-----	-----
1. Pour actions propres	1310	-----	-----
2. Autres	1311	-----	-----
C. Réserves immunisées	132	-----	-----
D. Réserves disponibles	133	-----	-----
V. Bénéfice reporté	140	-----	-----
Perte reportée	141 (-)	(16.901)	(13.259)
VI. Subsidés en capital	15	8.232	9.464
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	-----	-----
B. Impôts différés	168	-----	-----
DETTES			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	686.926	348
A. Dettes financières	170/4	453.500	-----
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	453.500	-----
2. Autres emprunts	174/0	-----	-----
B. Dettes commerciales	175	-----	-----
C. Acomptes reçus sur commandes	176	-----	-----
D. Autres dettes	178/9	-----	-----
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	233.426	348
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	46.500	-----
B. Dettes financières	43	16.245	-----
1. Etablissements de crédit	430/8	16.245	-----
2. Autres emprunts	439	-----	-----
C. Dettes commerciales	44	123.872	348
1. Fournisseurs	440/4	123.872	348
2. Effets à payer	441	-----	-----
D. Acomptes reçus sur commandes	46	-----	-----
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	-----	-----
1. Impôts	450/3	-----	-----
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	-----	-----
F. Autres dettes	47/48	46.809	-----
X. Comptes de régularisation	492/3	-----	-----
T O T A L D U P A S S I F			
	10/49	806.755	39.296

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	(1.257)	(1.087)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(4.228)	(3.784)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(348)	(1.185)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(5.833)	(6.056)
II. Produits financiers	75	2.506	3.921
Charges financières (-)	65	(315)	(111)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(3.642)	(2.246)
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(3.642)	(2.246)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	()	()
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		(33)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(3.642)	(2.279)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	()	()
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(3.642)	(2.279)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-) !	69/70	(16.901)	(13.259)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-) !	68/70	(3.642)	(2.279)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent . . . (-) !	690	(13.259)	(10.980)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-) !	691/2	()	()
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-) !	693	()	()
2. Perte à reporter	793	16.901	13.259
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-) !	694/6	()	()
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE	A. IMMOBILISATIONS		B. IMMOBILISATIONS		C. IMMOBILISATIONS	
	Codes	INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
	Au terme de l'exercice précédent	8019	8159	15.760	8355	
	Mutations de l'exercice :					
	. Acquisitions,					
	y compris la production immobilisée	8029	8169	302.801	8365	
	. Cessions, désaffectations et					
	retraits (-)	8039	8179	()	8375	()
	. Transferts d'une rubrique					
	à une autre (+) (-)	8049	8189		8385	
	. Autres mutations (+) (-)				8386	
	Au terme de l'exercice	8059	8199	318.561	8395	
b) PLUS-VALUES						
	Au terme de l'exercice précédent		8209		8405	
	Mutations de l'exercice :					
	. Actées		8219		8415	
	. Acquises de tiers		8229		8425	
	. Annulées (-)		8239	()	8435	()
	. Transférées d'une rubrique					
	à une autre (+) (-)		8249		8445	
	Au terme de l'exercice		8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
	Au terme de l'exercice précédent	8069	8269	10.301	8465	
	Mutations de l'exercice :					
	. Actés	8079	8279	4.055	8475	
	. Repris car excédentaires (-)	8089	8289	()	8485	()
	. Acquis de tiers	8099	8299		8495	
	. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	8309	()	8505	()
	. Transférés d'une rubrique					
	à une autre (+) (-)	8119	8319		8515	
	Au terme de l'exercice	8129	8329	14.356	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
	Au terme de l'exercice précédent				8535	
	Mutations de l'exercice (+) (-)				8545	
	Au terme de l'exercice				8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)						
		8139	8339	304.205	8565	

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	46.750	xxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice : Souscription 2005		85.755	858
- Au terme de l'exercice	8701	132.505	xxxxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
Parts sociales		18.800	47
Parts sociales (enfants)		113.705	1.138
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
		4.007	47
TOTAL	871	4.007	47
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT			
	8751		
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL			
Dont : - détenues par la société elle-même	876		
- détenues par les filiales	877 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	DETTEES			
	Code	1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir
TOTAL	891	46.500	292.000	161.500

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTEES (OU PARTIE DES DETTEES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTEES FINANCIERES	892		500.000
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		500.000
2. Autres emprunts	90		
DETTEES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTEES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTEES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTEES	905		
TOTAL	906		500.000

C. DETTEES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

Dettes ECHUES envers

	Codes	Exercice
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		
VII. RESULTATS FINANCIERS			
A. Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125	1.232	
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	(138)	(111)

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE		
POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES			
POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS			
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	300.580	
.. montant de l'inscription	917	500.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	500.000	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées			
sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode ! L (linéaire) ! D (dégressive) ! A (autres)	Base ! NR (non réévaluée) ! R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min - Max	Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			-	-
4. Installations, machines et outillage	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
	L	NR	033,33 - 033,33	000,00 - 000,00
5. Matériel roulant	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
7. Autres immobilisations corporelles			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.